

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 5 novembre 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 5 novembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 novembre 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire Beauporte. Sur une affaire relative au vol de deux draps au Familistère. Godin récapitule l'affaire : deux draps d'une famille du Familistère ont disparu et ont été retrouvés parmi le linge mis à sécher de la population du Familistère ; des jeunes mariés, les Beauporte, sont reconnus être les auteurs du forfait ; plutôt que de les renvoyer, ils sont mis à l'amende avec affichage, ce qui semble être l'objet de la plainte des Beauporte, conseillés, pense Godin par ses ennemis à Guise : « Quand à l'affichage, cela est consacré depuis l'origine du Familistère. Les faits de malpropreté, l'absence des écoles des enfants, les contraventions aux buanderies, aux lavoirs et aux étendoirs, un tapage nocturne et tous les faits qui nuisent à l'intérêt commun sont signalés sur une affiche avec l'amende à laquelle ils donnent lieu. »

SupportLa copie de la première page de la lettre est d'une lecture difficile.

Mots-clés

[Économie domestique](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Beauporte \[famille\]](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (458r, 459v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 19^{bre} 1867

Monsieur le Ministre

Je vous prie de m'excuser si je vous ennuie
par une lettre qui n'est que le récit d'un
fait qui m'est arrivé par la suite de
quelques jours d'absence de la capitale
et qui m'a été raconté par un ami
dans une de vos lettres.

Vous m'avez écrit la semaine dernière
à propos de la situation de la capitale.

Quand j'ai vu que vous aviez écrit
dans le singulier que les personnes de la capitale
de la capitale de la capitale de la capitale
ou la population fait de la capitale
singulier pour dire que la capitale
n'est pas la capitale en fait.

Je me suis dit que la capitale de la capitale
et elle le dit remarquer que la capitale
de la capitale de la capitale de la capitale

de la capitale de la capitale de la capitale
de la capitale de la capitale de la capitale

il ne pourrait pas en être de la capitale de la capitale
tout est dans la capitale de la capitale de la capitale

malgré le premier ministre de la capitale de la capitale
de la capitale de la capitale de la capitale

et la femme mais était un ami

nouvellement marié auquel je n'aurais
 pas de proches personnels à faire
 que j'aurais toujours une amie à sa
 femme, s'il restait au paroissien est
 ce qui a été accepté

quand à l'usage de la est consacré
 depuis l'origine de l'habitation les pères
 de malpropres, les hommes des vices des
 enfants, les contraventions aux loix, aux
 aux loix, et aux statuts, une
 la page suivante et sans les faits
 qui ont été le tribut de ces maux sont
 signalés sur une affiche ou demande
 à laquelle ils donnent lieu

M^{re} l'acceptation ne donne pas en un
 autre approbation que celle de l'usage
 l'affiche ou l'usage ne se fait pas de
 avait un approbation de la part
 elle n'aurait été ni affichée ni mise à
 la notice mais elle aurait été l'usage
 du paroissien aussitôt

cette femme a donc été à des occasions
 avec les autres les habitants qui dirigent
 à son tour les affaires de l'église
 de leur impuissance

dit moi de ce que j'en aurai besoin
 dans le temps

agréer de vous mes sentiments
 distingués

De
 votre